

Convocation du Conseil Municipal

Messieurs les Conseillers Municipaux se réuniront à la Mairie à 8 heures du matin le dimanche 20 février 1916 en séance extraordinaire

Objet de la séance

Formation d'un comité d'action agricole dans la commune de Reze.

A Reze, le 17 février 1916

Le Maire

Piquet

Séance du 20 février 1916

L'an mil neuf cent seize, le vingt février à 8 heures du matin

Le conseil municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M^r Piquet Maire pour la session extraordinaire

Présents: M. M. Piquet, Sauvestre, Jaron, Rambaut, Briand, Patry, Velasque, Artaud, Dupont, Lemerle, Piquet Rousseau Lefevre & Guibertean

Absents: M. M. Herre, Saupin, Aubin, Ollivier, Genetron & Carbel

En conformité des circulaires de Monsieur le Préfet des 12 et 16 février courant étaient ^{aussi} présents à la réunion M. M. Pary Pierre, Rayvideau Auguste et Verrier Jean Baptiste.

M^r Piquet continue les fonctions de secrétaire. Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté sans observations.

Il est ensuite procédé à la nomination des membres du comité d'action agricole.

A l'unanimité, sont désignés:

M. M. Pary Pierre,	au chupiet
Rayvideau Auguste,	à la Jaspère
Verrier Jean Baptiste,	au Landreau
Hannoy Jean Baptiste,	à la Croix Médard

+	Ortais Louis	à la Petite Lande.
+	Lefevre Francis	aux chopelles.
+	Saupin Francis	au chatelet
+	Mousteau	au Genêtai

Aucun des membres du comité ne pourraient assister aux réunions, ni prêter leur concours à la commission, le conseil municipal, désigne 2 suppléants :

M. M.	Violain Louis	au Genêtai
	Artaud J ^h	au ch ^m . Arcey

Pour se conformer à la circulaire de Monsieur le Préfet en date du 15 février courant, M. le Maire propose de nommer M^r Raquindeau auxjoste, Vice Président du comité.

A l'unanimité l'assemblée adopte la proposition de M. le Maire.

Monsieur le Maire Président de droit est ensuite désigné pour siéger au Comité cantonal "d'organisation agricole".

Aussitôt la formation du comité, M^r Raquindeau prend la parole et fait connaître que dans la commune de Reze, toutes les terres sont à peu près cultivées, deux ou trois fermes seulement sont restées en friches, les exploitants étant mobilisés.

Il ajoute que le Gouvernement a eu une excellente idée en votant la création de comités dans toutes les communes rurales en vue de la préparation de la prochaine campagne agricole, mais qu'à son avis il eût été préférable que les terres fussent réquisitionnées et exploitées par l'autorité militaire, avec les moyens dont elle dispose (militaires ou prisonniers) et à charge par celle-ci d'en acquitter les frais de location ou de fermage.

Artaud	J. Patry	L. Dauvoette
Guiberteaux	J. Lefevre	M. Raquindeau
H. Lignot	J. Lefevre	